

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ

CONSULTATION DU PUBLIC

13 avril - 12 mai 2021



GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE



Au cours d'une journée, un adulte inhale **15 000 litres d'air** en moyenne. Cet air est composé de 21 % de dioxygène et 78 % de diazote, mais il contient également **des polluants qui peuvent avoir une incidence sur les écosystèmes, le bâti, le climat et notre santé.**

Sur **935** personnes,

87 %

jugent la qualité de l'air
moyenne à médiocre sur
Reims

44 %

disent être attentifs aux
alertes et **constatent que la**
qualité de l'air a un impact
sur leur santé et celle de leurs
proches.

Source : enquête « Parlons air », mise en ligne du 24 septembre au 30 octobre 2020

Objectif de la ZFEm : s'attaquer à la réduction des concentrations en dioxyde d'azote, seul polluant en dépassement réglementaire et dont la source principale est la circulation routière.



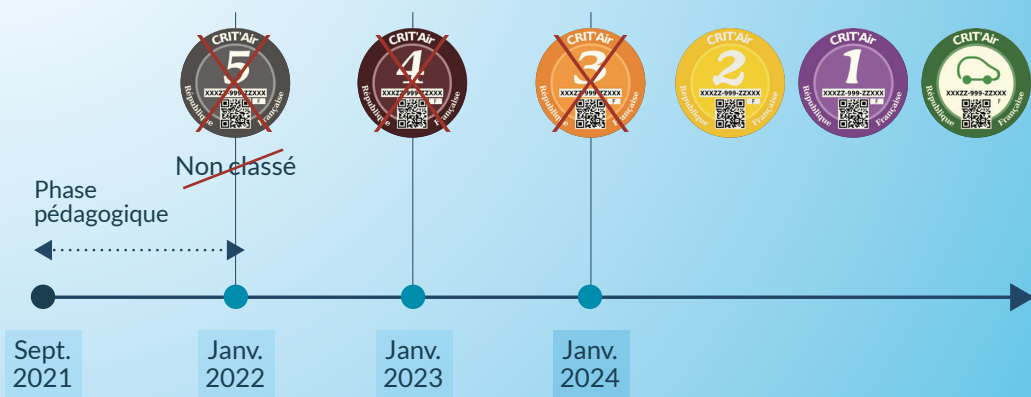
Une ZFEm est destinée à **protéger les populations dans les zones denses les plus polluées**. Son principe est **d'encourager la circulation des véhicules les plus propres** sur la base des vignettes CRIT'Air (à commander sur www.certificat-air.gouv.fr).

TYPES DE VÉHICULES CONCERNÉS



RESTRICTIONS PROGRESSIVES

VÉHICULES AUTORISÉS À TERME



Mise en place : 24 h / 24 et 7 j / 7

PÉRIMÈTRE

En 2022, l'instauration progressive d'une ZFem sur le centre-ville et la traversée urbaine de Reims (A344), pour une restriction des véhicules légers, des poids lourds et des véhicules utilitaires légers, non classés et jusqu'à la catégorie CRIT'AIR 3, conduirait à :



une **RÉDUCTION DES ÉMISSIONS** en oxyde d'azote (NOx) de

5 %

une **RÉDUCTION DU NOMBRE DE PERSONNES EXPOSÉES** de

74 %

une **RÉDUCTION DE LA SURFACE OÙ LES SEUILS SONT DÉPASSÉS** de

48 %

par rapport à un scénario sans ZFem.

www.reims.fr/zfem
www.grandreims.fr/zfem



TINQUEUX VILLE

Reims.fr

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE